



ATTESTE ET CERTIFIE

- Avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement « journée familiale à la mer » adopté par délibération n° 240605-04 par le CA du CCAS du 5 juin 2024.
- Avoir fourni l'ensemble des pièces justificatives nécessaires à l'instruction de la demande.
- Accepte que le CCAS de Coignières collecte et utilise mes données personnelles renseignées dans ce document dans le cadre de l'instruction de mon dossier.
- M'engage à régler le montant de ma participation auprès du CCAS le vendredi 9 août 2024 au plus tard

Fait à Coignières, le _____

Signature du demandeur /

Les données requises, conservées selon les durées légales, sont réservées à l'usage exclusif du CCAS de Coignières et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers, en accord avec notre politique de protection des données. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données en nous écrivant au CCAS – Protection des données personnelles – 13 allée du Moissonneur – 78310 COIGNIERES



Centre Communal
d'Action Sociale
Ville de Coignières

Journée familiale à la mer

~ mercredi 21 août 2024 ~

Villers-sur-Mer



Dans le cadre de sa politique familiale, le CCAS a décidé de proposer une journée à la mer notamment pour les familles Coigniériennes les plus économiquement défavorisées qui ne partent pas en vacances et ayant au minimum un enfant à charge âgé de moins de 12 ans.

Les enfants inscrits devront obligatoirement être accompagnés d'un de leur parent et seront sous la responsabilité de ce dernier.

Les enfants de moins de 3 ans ne peuvent pas participer.

Les places sont limitées et seront attribuées en priorité aux familles ayant les quotients familiaux les moins élevés afin de favoriser le départ des familles les plus économiquement défavorisées.

Le montant de la participation, par personne, est déterminée en fonction des ressources de la famille (principe du quotient familial et tranches de ressources).



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscriptions

 Vous habitez Coignières

Pour s'inscrire, merci de compléter le formulaire et de transmettre obligatoirement la copie des documents suivants :

- Formulaire d'inscription complété et signé
- Pièce d'identité en cours de validité (du ou des représentants légaux)
- Livret de famille

Pour le calcul du montant du quotient familial, la famille devra fournir :

- Dernier avis d'imposition 2023 (sur revenus 2022)
- Dernière notification des allocations familiales
- Pièce attestant du versement d'une pension alimentaire

Calcul du quotient familial

Quotient familial = revenu fiscal de référence / nombre de parts

Tranche	Quotient familial	Tarifs
1	Inférieur à 532 €	0.5 €
2	de 533 à 849 €	1 €
3	de 850 à 1274 €	1.5 €
4	supérieur à 1 274 €	5 €

Les demandes seront instruites par les agents administratifs du CCAS en s'appuyant sur les justificatifs demandés ci-dessus.

Je soussigné(e) Madame Monsieur

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

NOM	Prénom	Date de naissance

Les dossiers complets sont à déposer au CCAS
13 Allée du Moissonneur - 78310 Coignières
au plus tard, le vendredi 9 août 2023

Le CCAS se tient à votre disposition pour tout compléments d'informations

 01 34 61 45 75